



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
FASSETT**

**2021-08-04**

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue en présentiel, au 19, rue Gendron, Fassett, Québec, le 4 août 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères)    Gabriel Rousseau    Josiane Charron  
                                 Claude Joubert        Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption des procès-verbaux du 9 juin 2021 et 7 juillet 2021
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
  - 6.1 Officier municipal en urbanisme
  - 6.2 Inspecteur municipal
  - 6.3 Directeur des incendies
  - 6.4 Du maire
  - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11863 à 11886 au montant de 12 314.12 \$ et les prélèvements numéro 2710 à 2725 au montant de 10 209.09 \$ et des salaires payés pour un montant de 17 584.38 \$;
  - 7.2 En août des salaires payés pour le mois de juillet pour un montant de 7 549.46 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
  - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement. **REPORTÉ**
  - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
  - 10.1 Avis de motion et dépôt de projet 2021-15 modifiant le règlement 2009-03 édictant la rémunération lors d'élection et de référendums municipaux.
- 11- **Résolutions**
  - 11.1 Nouvelle résolution – Modification de la résolution 2020-10-172 – Entente d'échange de terrains – Municipalité de Fassett et Ferme Chalsima ;
  - 11.2 Annulation des intérêts – Matricule D 0000-00-0012 ;
  - 11.3 Annulation des intérêts – Matricule D 1000-00-0000 ;
  - 11.4 Radiation de factures – Matricule D 1005-00-0000 ;
  - 11.5 Adoption du compte de dépenses de maire au montant de 148.22\$ ;
  - 11.6 Frais – Avis de consultation publique – Élevage porcin ;
  - 11.7 Délégation de pouvoir à la direction générale – Négociation du règlement d'emprunt ;
  - 11.8 Autorisation au maire et à la direction générale – Mandat DHC pour support juridique ;
- 12- **Varia**
- 13- **Questions posées par les membres**
- 14- **Levée de l'assemblée ;**
- 1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**



L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 28.

**2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Jean-Yves Pagé de même que madame la conseillère Josiane Charron sont présent. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-08-135**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JUIN 2021 ET DU 7 JUILLET 2021**

**2021-08-136**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les procès-verbaux des séances du 9 juin et 7 juillet 2021 soient adoptés et consignés aux archives de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5- PAROLE À L'ASSISTANCE**

Un membre de l'assemblée veut valider les intentions de la municipalité, quant à l'accès du quai municipal. Il s'inquiète du fait que certains usagers proviennent de l'extérieur de Fassett, et ne connaissant pas le secteur, pourraient endommager notre descente publique. Il propose un système de barrière qui serait géré par clé afin de réduire les risques et limiter les accès, sans les interdire aux usagers ne résidant pas à Fassett. Le maire réplique que plusieurs scénarios ont été envisagés par le conseil municipal. Présentement le conseil ne veut pas interdire les accès aux usagers de l'extérieur, et estime également que la gratuité de notre descente municipale est un des attraits de notre municipalité. Sans prétendre que la situation est idéale et qu'elle sera maintenue à long terme, le conseil confirme que maintenant qu'un encadrement quant aux usages et procédures d'utilisation ont été établis, la deuxième phase sera de valider comment gérer les accès, afin de continuer de développer l'intérêt des gens de l'extérieur envers notre municipalité. Le passage de ces plaisanciers stimule à leur façon l'économie locale, soit notre dépanneur et nos services de restauration.

Un autre membre aimerait valider les intentions municipales quant à promouvoir le tourisme au sein de notre municipalité. Le maire indique que le conseil est conscient que le développement touristique de notre municipalité doit être mis au premier plan. Le futur développement d'une halte routière en bordure de l'autoroute 50 sera un atout à cet égard. De plus, différents investisseurs domiciliaires ont démontré de l'intérêt envers des terrains à développer dans notre municipalité. Ces dernières années le conseil a développé des relations avec certains investisseurs qui devraient apporter une nouvelle aire à notre municipalité.

***PRENDRE NOTE QUE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ QUITTE SON SIÈGE ET L'ASSEMBLÉE À 19 : 38.***

**6- RAPPORTS**

6.1 Officier municipal en urbanisme



Procès-verbal de la Municipalité de Fassett

Déposé pour appréciation auprès du conseil

6.2 Inspecteur municipal

Déposé pour appréciation auprès du conseil

6.3 Directeur des incendies

Reporté

6.4 Rapport du maire

Notre maire, comme à son habitude, nous fait un bilan de la situation de la Covid-19. Aujourd'hui l'Outaouais compte une majoration de 4 nouveaux cas, pour un total de 17 cas actifs. Le secteur de Papineau décompte aujourd'hui 3 cas actifs parmi la population. En mai dernier, la municipalité de Fassett avait un taux de vaccination de 66% quant à la première dose. Le maire a fait une demande à notre MRC afin d'obtenir du CISSSO la confirmation de la concentration vaccinale quant aux premières et deuxièmes doses pour notre municipalité. Dès les résultats obtenus, ils vous seront divulgués. Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures afin de contrer la prochaine vague, dont le passeport vaccinal. Les détails concernant les nouvelles mesures seront annoncés en début de semaine prochaine.

Des élections générales municipales auront lieu le 7 novembre prochain. Le maire tient à inviter les citoyens intéressés à se présenter lors des prochaines élections. Depuis février 2020, le conseil municipal a dû siéger à membres réduits, puisque qu'avec le décès du maire précédent, l'élection par acclamation du maire actuel, et la démission du conseiller numéro 4, deux sièges de conseillers se sont trouvés vacants, et l'apparition de la Covid a fait en sorte que toute élections partielle a du être reportée à partir de mars 2020, en respect des ordonnances ministérielles. La population intéressée sera donc la bienvenue dans l'équipe municipale !

Important également de noter qu'il y aura une consultation publique mercredi, le 11 août prochain, à compter de 19 : 00. Cette dernière a pour but d'informer la population et de recueillir les préoccupations de cette dernière, quant à l'implantation d'un élevage porcin au sein de la municipalité de Fassett. Toute personne intéressée à assister en présentiel, ou par lien web à ladite consultation, est priée de s'inscrire en contactant la MRC de Papineau, avant 16 : 00 le 6 août prochain. En effet, par souci de transparence, le conseil municipal a demandé à la MRC de Papineau son appui lors de la tenue de ladite consultation. La soirée du 11 août prochain sera donc présidée par le Préfet de la Mrc de Papineau, Monsieur le maire de Thurso Benoit Lauzon, appuyé par le maire de Notre-Dame-de-Bonsecours, Monsieur Carol Fortier et le maire de Fassett, Monsieur François Clermont. En plus de recevoir les questionnements reliés au projet, les différentes mesures d'atténuation seront discutées, tel que prévu par la loi.

**7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11863 À 11886 AU MONTANT DE 12 314.12 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2710 À 2725 AU MONTANT DE 10 209.09\$ \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 17 584.38 \$**

**2021-08-137**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les dépenses avec les chèques numéro 11863 à 11886 au montant de 12 314.12 \$ et les prélèvements numéro 2710 à 2725 au montant de 10 209.09 \$ et des salaires payés pour un montant de 17 584.38 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.2 EN AOÛT DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE JUILLET POUR UN MONTANT DE 7 549.46 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.**

**2021-08-138**



IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les salaires payés pour le mois de juillet au montant de 7 549.46 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

REPORTÉ.

**7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL**

**2021-08-139**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT ET RÉSOLU

**QUE** les activités de fonctionnements soient adoptées telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET 2021-15 MODIFIANT LE RÉGLEMENT 2009-03 ÉDICTANT LA RÉMUNÉRATION LORS D'ÉLECTIONS OU DE RÉFÉRENDUMS**

**2021-08-140**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau de la présentation d'un projet de règlement numéro 2021-15 remplaçant le règlement 2009-03 édictant la rémunération lors d'élections et de référendum.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2021-15 est déposé en même temps que l'avis de motion

**11.1 NOUVELLE RÉOLUTION – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-10-172 – ENTENTE D'ÉCHANGE DE TERRAINS – MUNICIPALITÉ DE FASSETT ET FERME CHALSIMA.**

**2021-08-141**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Fassett veut procéder à un échange de terrains avec la Ferme Chalsima, afin de régulariser la situation de l'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** qu'à même cette transaction, le retrait d'une ancienne servitude devra être enregistré par acte notarié ;

**CONSIDÉRANT** qu'il faudra également enregistrer une nouvelle servitude concernant l'accès aux services d'eau sur le terrain échangé à la Ferme Chalsima pour entretien et réparations futurs ;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'enregistrement de la transaction devant notaire, une clause de premier refus devra être enregistrée en faveur de la municipalité de Fassett, concernant des terrains appartenant à Simon Lavergne en vue d'éventuelles acquisitions ou ventes :

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des coûts relatifs à l'enregistrement de la transaction, des servitudes et des droits de premier refus seront à la charge de la municipalité de Fassett

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU



**ET RESOLU**

**QUE** le conseil autorise la maire et la directrice générale à compléter l'ensemble des documents nécessaires à la transaction, et d'acquitter les frais associés à ladite transaction.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.2 ANNULATION DES INTÉRÊTS – MATRICULE D 0000-00-0012**

**2021-08-142**

**CONSIDÉRANT** que le matricule D 0000-00-0012 comporte des sommes qui devraient être radiées ;

**CONSIDÉRANT** que ces sommes se chiffrent au montant de 62.66\$

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à procéder à la radiation de la somme de 62.66\$ du matricule D 0000-00-0012.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.3 ANNULATION DES INTÉRÊTS – MATRICULE D 1000-00-0000**

**2021-08-143**

**CONSIDÉRANT** le matricule D 1000-00-0000 comporte un montant de 17.60\$ qui devrait être radié ;

**EN CONSEQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARON

**ET RESOLU**

**QUE** le conseil autorise la direction générale à procéder à la radiation du montant de 17.60\$ au matricule D 1000-00-0000.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.4 RADIATION DE FACTURES – CREANCES IRRÉCOUVRABLES – MATRICULE D 1005-00-000**

**2021-08-144**

**CONSIDÉRANT** que la matricule D 1005-00-0000 comporte des factures qui restent impayées depuis mars 2012 à août 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que ces factures sont considérées comme créance irrécouvrable ;

**CONSIDÉRANT** d'annuler ces factures au matricule D 1005-00-0000 ;

**CONSIDÉRANT** que le montant total de ces 6 factures se chiffre à 1431.31\$ ;

**EN CONSEQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU



**ET RESOLU**

**QUE** le conseil autorise la direction générale à procéder aux écritures nécessaires afin de radier lesdites factures.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**11.5 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE AU MONTANT DE 148.22\$**

**2021-08-145**

**CONSIDÉRANT** que le maire a déposé son compte de dépenses auprès du conseil pour appréciation ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses qui y sont consignées concernent des frais cellulaires pour les mois de juin et juillet ;

**CONSIDÉRANT** que ces frais sont conformes aux politiques ou règlement en vigueur ;

**EN CONSEQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RESOLU**

**QUE** le conseil approuve le compte de dépenses au montant de 148.22\$ tel que déposé par le maire.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**11.6 FRAIS – AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE – ÉLEVAGE PORCIN**

**2021-08-146**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Fassett doit tenir une consultation publique concernant le projet d'un élevage porcin dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que lors d'une séance du conseil de juillet dernier, la résolution 2021-07-132 demandait à la MRC de Papineau de supporter la municipalité de Fassett lors de la tenue de cet événement ;

**CONSIDÉRANT** que la préparation de la consultation publique implique certaines dépenses, quant aux parutions et à l'impression de certains documents servant à tenir ladite consultation ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Fassett considère qu'il est de sa responsabilité d'acquitter lesdites dépenses et ainsi dédommager la MRC des frais qui seront engagés pour la tenue de la consultation publique ;

**EN CONSEQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RESOLU**

**QUE** ce conseil remercie la MRC de Papineau de son implication, et compensera les frais ayant été déboursés par la MRC qui auront été nécessaires à la tenue de l'événement, sur présentation d'une facture.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**



**11.7 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – NÉGOCIATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

**2021-08-147**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Fassett doit renouveler un règlement d'emprunt venant à échéance le 22 novembre prochain ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire appliquer, lors du renouvellement, un montant de 22 950.79\$, montant qui avait été généré lors de la négociation du règlement d'emprunt ;

**CONSIDÉRANT** qu'avec ce déboursé, le montant à renégocier sera de 80 249.21\$, montant qui ne peut être négocié par appel d'offre par le ministère des Finances, puisqu'inférieur au palier de 100 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale devra donc approcher certaines institutions financières afin d'obtenir des propositions de renouvellement ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MOSNIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RESOLU**

**QUE** ce conseil mandate la direction générale à approcher différentes institutions financières afin de valider les propositions de celles-ci, et d'en faire le dépôt auprès du conseil pour approbation et décision.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.8 AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE – MANDAT À DHC POUR SUPPORT JURIDIQUE**

**2021-08-148**

**CONSIDÉRANT** que le maire pourrait requérir les services et l'assistance juridique de notre firme DHC dans une cause de demande d'accès à l'information ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

**ET RESOLU**

**QUE** ce conseil autorise la directrice générale de même que le maire à requérir les services de la firme juridique DHC, dans le traitement et la représentation du dossier.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES**

Aucune question pour la période.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

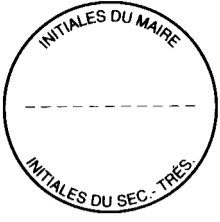
**2021-08-149**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON ET RESOLU

**QUE** l'assemblée soit et est levée à 20 : 30.

**Adoptée à l'unanimité.**

Procès-verbal de la Municipalité de Fassett



.....  
François Clermont  
Maire

.....  
Chantal Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

